

Deuxième lettre d'information JAHARP2021-06

# QUEL EST LE STATUS DE NON-CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS RADIO DANS LES VOITURES ?

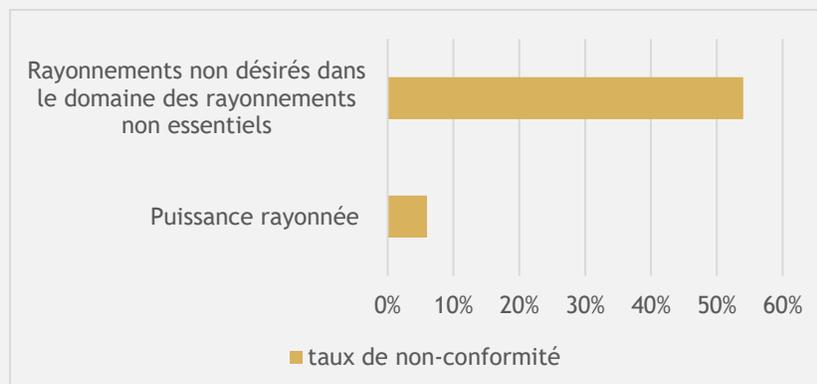
## À PROPOS DU PROJET

Le projet [JAHARP2021-06](#) est un projet paneuropéen qui a débuté en août 2022 et qui arrive maintenant à son terme. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la directive 2014/53/UE relative aux équipements hertziens (RED).

## PRINCIPALES CONCLUSIONS

Après une analyse approfondie du marché et des risques, le groupe de projet a identifié **50 équipements radio du marché des pièces détachées** qui ont été soumis à des vérifications documentaires ainsi que des essais dans un laboratoire accrédité. Les produits comprenaient des *capteurs de pression des pneus, des émetteurs FM, des caméras de tableau de bord/de recul, des kits mains libres Bluetooth et des lecteurs multimédia.*

Les principales non-conformités observées lors des essais concernaient la **puissance rayonnée (6 %)** et les **rayonnements non désirés dans le domaine des rayonnements non essentiels (54 %)**. Dans chaque cas, plusieurs limites ont été dépassées dans la gamme de fréquences appliquée.



### Clause de non-responsabilité

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive du Conseil européen de l'innovation et des PME (EISMEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi des subventions ne peuvent en être tenues pour responsables.

### Contactez nous :

Ioana Sandu, directrice exécutive, Bureau PROSAFE, Avenue des Arts 41, B-1040 Bruxelles, Belgique, Tél : +32 2 757 9336, [info@prosafe.org](mailto:info@prosafe.org), [www.prosafe.org](http://www.prosafe.org)

## Market Surveillance Cycle



## AUTORITÉS PARTICIPANTES

7 autorités de surveillance de marché (ASM) des 7 pays suivants ont participé à cette action commune coordonnée par [PROSAFE](#) : Chypre, Allemagne, Grèce, Lettonie, Pays-Bas, Roumanie et Suisse (en dehors du cadre de la convention de subvention).

Les autorités participantes discutent actuellement de l'évaluation des risques potentiels liés aux brouillages préjudiciables, en raison du taux élevé de non-conformité révélé par les tests sur une large gamme d'équipements radio. Bon nombre d'ASM entreprennent actuellement des actions de mise en œuvre et appliquent des mesures restrictives. Elles examineront également les résultats des contrôles de documentation effectués précédemment.

## PRINCIPAUX DÉFIS

C'est la première fois que des équipements radio du marché des pièces détachées sont visés.

Le projet a noté que les réglementations actuelles dans le domaine des véhicules, telles que le règlement (UE) 2018/858, ne couvrent pas l'exigence de la directive sur les équipements radioélectriques 2014/53/UE, article 3, paragraphe 2, selon laquelle les modules radio doivent soutenir l'**utilisation efficace du spectre radioélectrique afin d'éviter les brouillages préjudiciables**. Cela pose un défi aux autorités participantes lors de la phase d'évaluation des risques, étant donné que le champ d'application du projet ne relevait que de la directive RED et que les essais en laboratoire ont donc été réalisés dans une perspective unidimensionnelle, au lieu d'être réalisés de manière holistique, en faisant intervenir d'autres législations applicables au même produit.

## RECOMMANDATIONS

S'appuyant sur les résultats du projet JAHARP2021-06, qui a mis en évidence des non-conformités en matière de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements radio installés dans un véhicule, le groupe de projet reconnaît la **nécessité d'un futur projet visant à vérifier autant bien la conformité aux exigences du spectre radio électrique que des exigences CEM**.

En outre, les équipements radio peuvent présenter de sérieux risques: un dysfonctionnement peut causer des dommages aux personnes et à la société dans son ensemble. Le secteur de la défense pourrait également être touché. Par conséquent, le projet a révélé la nécessité d'une **méthode d'évaluation des risques commune** aux ASM pour évaluer les non-conformités relatives aux équipements radio.

En outre, la nature ciblée et limitée des essais de produits à des fins de surveillance du marché a souligné **l'importance des discussions techniques entre les ASM européennes et avec le(s) laboratoire(s) d'essai sélectionné(s)**.

Enfin, cette action commune a répondu au besoin d'harmonisation des méthodologies de surveillance du marché, en encourageant les discussions et la collaboration entre les autorités nationales. Néanmoins, comme mentionné précédemment, il s'agissait de la première action commune axée sur les produits d'équipement radio après-vente, et nous pensons qu'une **harmonisation plus poussée** entre les autorités de surveillance du marché est encore **nécessaire** dans ce domaine.

## CONFÉRENCE FINALE

La conférence finale du projet aura lieu en ligne le 30 septembre 2024. Les principaux résultats seront partagés et discutés avec la Commission européenne et les parties prenantes. Si vous êtes intéressé, vous pouvez participer à la conférence en cliquant sur ce [lien](#).

### Suivez-nous !

Le portail web et les comptes de médias sociaux de PROSAFE sont régulièrement mis à jour avec des informations sur toutes nos activités et les projets financés par l'UE que nous coordonnons.



@PROSAFE\_ORG



@PROSAFE



[www.prosafe.org](http://www.prosafe.org)

#### Contactez nous :

Ioana Sandu, directrice exécutive, Bureau PROSAFE, Avenue des Arts 41, B-1040 Bruxelles, Belgique, Tél : +32 2 757 9336, [info@prosafe.org](mailto:info@prosafe.org), [www.prosafe.org](http://www.prosafe.org)